

A l'Attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Objet : Note explicative relative à l'examen des recommandations des rapports ITIE 2023 et 2024

Introduction

La réunion du comité interministériel tenue le mardi 9 décembre 2025, consacrée à la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en Mauritanie, a permis de présenter au plus haut niveau de l'État les avancées enregistrées par le pays, les résultats de la dernière validation, ainsi que les principales recommandations issues des rapports ITIE 2023 et 2024.

À l'issue des échanges, Son Excellence Monsieur le Premier ministre a formulé plusieurs observations sur certaines recommandations. Il a instruit que l'ensemble des recommandations fasse l'objet d'un réexamen concerté avec les ministères concernés, afin d'apporter les clarifications nécessaires, d'intégrer les éléments de progrès existants et, le cas échéant, d'améliorer la formulation ou la portée de certaines recommandations.

Ce travail de clarification s'inscrit dans un contexte d'évolution significative de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie depuis plusieurs années. A partir de l'élaboration du rapport 2019, le pays a engagé une approche plus ambitieuse, fondée notamment sur la mise en place d'un Data Warehouse (entrepôt de données) des industries extractives, une première à l'échelle du continent africain. Cet outil a permis une disponibilité plus rapide des données et a orienté les rapports ITIE vers davantage d'analyses, de vérifications croisées des données, d'examen des contrats et d'évaluation des systèmes de gouvernance du secteur extractif, dans un objectif d'impact accru sur les politiques publiques.

Par ailleurs, l'adoption de la Norme ITIE 2023, lors de la dernière conférence mondiale en juin 2023 à Dakar, marque une évolution majeure du périmètre de l'Initiative, en intégrant de nouvelles thématiques transversales telles que la lutte contre la corruption, la transition énergétique, la mobilisation des recettes publiques et les enjeux environnementaux. Ces évolutions impliquent nécessairement une adaptation du contenu des rapports, au-delà du simple rapprochement des flux financiers, et justifient l'inclusion d'analyses approfondies ainsi que de recommandations couvrant ces nouveaux champs.

C'est dans cet ordre d'idée et en exécution des instructions de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, que le Comité technique créé à cet effet, en concertation avec les parties prenantes (départements concernés et l'Administrateur Indépendant), a élaboré la Matrice ci-dessous.

Cette matrice vise à consolider l'ensemble des éléments dans un cadre unique, structuré et cohérent, afin de faciliter l'examen, d'assurer une compréhension partagée des enjeux, et de permettre, le cas échéant, l'ajustement des recommandations.

A. Recommandations du rapport 2023

Recommandations	Réponses des départements concernés	Département concerné	Commentaires de l'Administrateur Indépendant
Instaurer la pratique périodique d'un audit externe des comptes du Trésor public	<p>Cette recommandation est pertinente, mais la formulation actuelle peut laisser croire à une absence de contrôle, alors que les comptes de l'État sont déjà soumis au contrôle juridictionnel de la Cour des comptes, et à des dispositifs de contrôle interne exercés par l'Inspection Générale des Finances et les structures concernées.</p> <p>En plus des services du FMI</p>	MF	<p>Il s'agit d'un audit externe aux services publics (cabinets internationaux aux compétences avérées)</p> <p>Peut-il nous lister les pays qui soumettent les comptes du Trésor Public à l'audit externe ?</p>
Simplifier l'Audit du FNRH pour raccourcir les délais de publication	<p>Le rapport de validation insiste, au contraire, sur la nécessité de renforcer la transparence du FNRH, notamment à l'approche des recettes gazières. L'enjeu n'est donc pas la réduction de l'audit, mais l'amélioration de sa lisibilité, de ses délais et de sa diffusion publique.</p>	MF	<p>Cela pourra être facilité par le recours à des experts nationaux plus faciles à mobiliser et moins coûteux</p>
Déterminer des critères transparents de recrutement ou de nomination aux emplois dans les organes de contrôle et d'audit	<p>Les critères de recrutements sont transparents</p>	PM	<p>Il s'agit d'une suggestion compatible avec la volonté politique de lutter contre les malversations et l'assurance donnée aux personnes</p>
Renforcer les systèmes de contrôle interne dans toutes les entités	<p>Pas de réponse</p>	PM/MF	<p>Les services de contrôle interne ne communiquent pas. En plus d'une faible coordination globale avec les organes nationaux</p> <p>Une plateforme d'échange vient d'être mise en place (voir IGE)</p>
Identifier les dépenses en contenu local dans la nomenclature	<p>Cette recommandation a été réalisée pour l'ensemble du secteur extractif, à travers la promulgation de la loi n° 2024-045 du 18/12/2024, portant Contenu Local</p>	MMI/MF	<p>Efforts louables mais ils ne répondent pas aux objectifs de la recommandation.</p>

comptable des industries extractives et incorporer au PCM	dans les secteurs des Industries Extractives et de l'Énergie.		
Numériser et recouper les registres de licences et ceux de la propriété réelle	Des actions ont été engagées en matière d'assainissement du cadastre minier, de vérification de la conformité des titres et de suivi des engagements contractuels. Ces efforts ont notamment conduit à l'annulation de titres non conformes et au renforcement des mécanismes de contrôle administratif.	MMI	Efforts louables mais ils ne répondent pas aux objectifs de la recommandation.
Développer des outils d'analyse	Un projet de système de modélisation financière des projets d'exploitation minière a été élaboré au profit du Département en 2020, à travers un cabinet d'experts financiers « DELOITE » et des actions sont prévues pour formaliser son utilisation dans les procédures réglementaires d'instruction, de négociation et d'approbation des conventions minières, afin d'assurer un partage équitable et transparent de la rente minière.	MMI/MEP	Bien noté.
Harmoniser la fiscalité et favoriser l'équité	La loi minière et ses textes d'application seront finalisés, très probablement, au cours du 1er semestre de 2026. Le Département prévoit la poursuite du processus de réforme, en veillant à la concertation avec les parties prenantes et à la publication systématique des textes adoptés, conformément aux exigences de la Norme ITIE.	MMI/MF	Bien noté. L'hétérogénéité se reflète au niveau des contributions des entreprises à l'économie nationale (le rapport comporte des analyses détaillées).
Adopter un décret d'application instaurant les obligations pratiques en cas d'abandon d'un site minier	Pas de réponse spécifique à cette recommandation	ME	Il s'agit d'un vide juridique à combler (voir les rapports successifs des auditeurs de la SNIM).
Assurer un Suivi et des contrôles du cadastre minier	Les autorités s'engagent à institutionnaliser des évaluations périodiques des infractions, fondées sur des critères objectifs et documentés, et à renforcer la publication des résultats, dans le respect du cadre légal en vigueur et des exigences de la Norme ITIE.	MMI	Bien noté.
Engager des opérations de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs	Des efforts ont été consentis. Des résultats ont été enregistrés mais ils demeurent insuffisants.	CNITIE	L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'AI, montre que sur 36 recommandations en 2022 et dans des rapports

			antérieurs, on peut considérer que 15 ont été suivies d'effets plus ou moins significatifs alors que 21 ont été jusqu'ici ignorées.
Intégrer MAADEN Mauritanie dans le GMP	Principe acquis	MMI	Rien à ajouter

A. Recommandations du rapport 2024

Recommandations	Réponses des départements concernés	Département concerné	Commentaires de l'Administrateur Indépendant
Etablir des plans de performance en matière de gestion des finances publiques	Cette recommandation s'inscrit directement dans la mise en œuvre de la LOLF et du budget-programme.	MF	Il ne reste donc plus que d'accélérer la mise en œuvre (formalisation et utilisation des plans de performance et des évaluations de politiques publiques, en ciblant en priorité les programmes financés par les recettes du secteur extractif).
Assurer l'évaluation systématique des politiques publiques, des programmes et des projets de développement	Pas de réponse.	PM	A la fin de chaque programme ou projet, initier une Evaluation de son impact, de ses performances (efficacité ; efficience, équité et durabilité) conformément aux normes d'évaluation
Réduire considérablement le recours à la procédure des marchés de gré à gré et faire respecter les normes de la concurrence.	Cette recommandation doit être explicitement rattachée à la réforme récente du Code des marchés publics. Les dispositions du Code des marchés publics encadrant le recours au gré à gré sont bien appliquées et le pourcentage des marchés en ententes directes est en baisse continue	PM/MF	Il s'agit alors de mieux communiquer sur cette question sensible et de renforcer l'application effective des dispositions du Code des marchés publics encadrant le recours aux procédures de gré à gré, et consolider les mécanismes de contrôle et de publication des marchés.
Professionnaliser et établir des critères transparents d'appartenance à l'Ordre national des Experts comptables	Une réforme coordonnée est nécessaire pour renforcer la fiabilité des états financiers, notamment dans les entreprises extractives et publiques.	MF/MF	Effort louable mais la question des critères transparents et mis en œuvre pour l'appartenance à l'Ordre des experts comptables reste posée.
Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption à l'horizon 2030, notamment l'application des lois qui viennent d'être promulguées (juillet 2025).	Le Ministère des Finances se positionne comme acteur central à travers la transparence budgétaire, la traçabilité des flux extractifs, et le renforcement du contrôle interne des régies financières.	PM/MF	La question est plus vaste et concerne de nombreux acteurs. Il s'agit au final d'améliorer les classements internationaux de la Mauritanie (TI et autres)
Confier la régulation de l'octroi et du suivi du cadastre à une entité administrative indépendante (Agence ou autre) à créer à cet effet.	Pas de réponse précise à cette recommandation	MMI	
Intégrer l'ANARPAM dans le GMP	Principe acquis	MIM	Rien à ajouter

MAADEN Mauritanie devra intégrer le GMP et sa gestion financière et ses procédures devront être auditées et des mesures prises dans le sens de la transparence en tant qu'entité déclarante.	Pas de réponse concernant l'audit des procédures.	MMI	Bien noté pour l'intégration de MAADEN dans le GMP.
Envisager le raffinage de la production d'or localement	Pas de réponse	MMI	Il s'agit d'une suggestion pour un meilleur contrôle des activités des compagnies minières. Les justifications détaillées se trouvent dans le rapport.
Il est nécessaire de redynamiser le dispositif relatif à la propriété réelle ou de le réviser dans le sens de la rigueur à travers l'intégration des données numérisées sur la propriété effective dans les systèmes administratifs.	Le département reconnaît les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la feuille de route relative à la propriété réelle et réaffirme son engagement à se conformer pleinement aux exigences de la Norme ITIE en la matière. Des actions sont en cours pour renforcer le cadre institutionnel et technique de la divulgation de la propriété réelle, notamment par l'amélioration des mécanismes de collecte d'informations, la clarification des responsabilités des entités concernées et l'articulation avec les dispositifs nationaux existants relatifs au registre du commerce et aux obligations déclaratives.	MMI	Bien noté.
Révision et adaptation du cadre réglementaire relatif à la réhabilitation des sites miniers	Les réponses sont de portée générale et ne répondent pas spécifiquement à la recommandation.	ME/MMI	Il s'agit de combler un vide juridique (voir rapports sur les états financiers de la SNIM)
Il est nécessaire d'envisager des dispositions anti-corruption explicites à travers l'Intégration de clauses anti-corruption dans les contrats d'Exploration-Production (CEP) et toutes les conventions.	Les clauses anticorruptions sont désormais systématiquement intégrées dans les contrats d'exploration-production (CEP) modernes, s'inspirant notamment de : i) La Convention de l'OCDE contre la corruption ; ii) Le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) – États-Unis ; iii) Le UK Bribery Act ; et iv) Les lois anticorruptions locales (ex. Afrique, Moyen-Orient).	MEP	Bien noté.
Elaborer des manuels de procédures en vue de mettre à la disposition des usagers, une documentation claire sur les processus administratifs et techniques pour assurer uniformité et traçabilité.	Le manuel de procédures est en place depuis 2022 pour la Direction d'Exploration et Production. Pour les autres Directions de la DGPH et du Ministère, des manuels de procédures sont en cours d'élaboration et devraient être finalisés au début de l'année prochaine.	MEP	Bien noté

Assurer la formation continue des agents publics à travers la mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités techniques pour le personnel du Ministère sur l'éthique, les risques de corruption, les procédures de contrôle et les cadres légaux applicables.	Le programme a déjà été lancé suite aux instructions de Son Excellence le Ministre et est actuellement en cours d'exécution.	MEP	Bien noté
Entreprendre des actions de sensibilisation des parties prenantes à travers une meilleure communication avec les compagnies sur les exigences de conformité réglementaire et les attentes en matière d'intégrité.	Les sociétés pétrolières organisent, d'habitude, les sessions de dialogue avec la société civile. Toutefois, nous pouvons les accompagner pour favoriser une meilleure concertation et un dialogue plus efficace.	MEP	
S'assurer que les sanctions administratives et pénales sont appliquées de manière systématique et qu'elles sont suffisamment dissuasives.	<p>Sanctions administratives : Le Ministère peut imposer des sanctions telles que avertissements, amendes, suspension d'activités ou résiliation de contrat, conformément aux textes réglementaires applicables.</p> <p>Sanctions pénales : Les infractions graves, comme la corruption ou la fraude, peuvent être renvoyées aux autorités judiciaires pour l'application des sanctions prévues par le Code pénal mauritanien et le Code pétrolier, tant pour les personnes physiques que pour les entités.</p>	MEP/MF/ ME	Existence de résultats ?